

Arrêté du Maire DG-N°0406/2025

OBJET : ARRETE PORTANT ATTRIBUTION D'UN ACCORD-CADRE D'ACQUISITION ET INSTALLATION DE DECORATION FESTIVE SUR LA VILLE DE SAINT ANDRE POUR LES FETES DE FIN D'ANNEE

Le Maire de la Commune de Saint-André,

- **Vu** l'article L. 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le code de la commande publique ;
- **Vu** l'arrêté du Maire, en date du 14 aout 2020, visé par Monsieur le préfet de la Réunion , le 14 aout 2020, donnant délégation de signature à Monsieur Jean –Marc PEQUIN , adjoint au Maire, pour signer les décisions prises par le Maire , par délégation du Conseil Municipal , en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales.
- **Vu** la délibération n° DCM20201218/021 du 18 décembre 2020 relative à la composition de la Commission d'appels d'offres (CAO) et du jury de concours ;
- **Vu** l'avis d'appel public à la concurrence envoyé aux JOUE/BOAMP le 08 aout 2025
- **Vu** le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 24 septembre 2025 ;

DECIDE

Article 1 : La Commission d'appel d'offres (CAO) décide, d'attribuer le lot 02 à l'opérateur suivant :

Titulaire :

SECAB
ZAE LA MARE II
ALLEE DES COCOS ROBERT
97438 SAINTE MARIE

Le montant maximum du marché et de 150 000,00 € H.T. par an. Le marché est reconductible tacitement 3fois.

Article 2 Voies et délais de recours :

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 3 Le présent arrêté sera publié dans le recueil des actes administratifs de la Commune et fera l'objet d'un affichage à l'hôtel de ville pendant deux mois.

Pour le Maire et Par Délégation